

---

## **Tuberculose : avec 35% des cas nationaux, la vaccination par le BCG reste fortement recommandée en Ile-de- France**

---

La tuberculose est une maladie infectieuse due à des bactéries appelées bacilles de Koch. Elle doit son nom à la forme caractéristique « en tubercules » des lésions produites par les germes responsables de la maladie. La tuberculose se manifeste par des symptômes tels que la toux, la fièvre, la fatigue, l'amaigrissement, le manque d'appétit. Mais il est possible d'avoir une tuberculose et ne pas se sentir malade. La tuberculose atteint le plus souvent les poumons mais pratiquement tous les organes peuvent être touchés (appareil respiratoire, ganglions, peau, système nerveux, système urinaire, os...). Des complications graves peuvent survenir, en particulier avec des atteintes osseuses, des méningites, des formes disséminées (miliaires).

Seules les tuberculoses de l'appareil respiratoire sont contagieuses, ce sont les plus fréquentes. En effet, la tuberculose se transmet par voie aérienne d'un malade contagieux à un sujet sain par l'intermédiaire de fines gouttelettes porteuses de bacilles éliminées dans l'air en parlant et en toussant. Après inhalation, quelques bacilles parviennent aux alvéoles pulmonaires.

Le risque d'être contaminé et de développer la maladie est d'autant plus important que la personne atteinte diffuse autour d'elle beaucoup de bacilles (toux, gouttelettes, postillons), que le contact est rapproché, répété, et en atmosphère confinée (local étroit, mal aéré). Après avoir été exposées au bacille de la tuberculose, certaines personnes vont être infectées et environ 10 % d'entre elles vont secondairement développer la maladie. Le risque de développer la maladie est plus important chez les jeunes enfants et les personnes immunodéprimées, mais ce sont les adultes (parfois aussi les adolescents) qui les contaminent, les enfants étant exceptionnellement contagieux. **La tuberculose peut être mortelle si elle n'est pas soignée.**

### **Tuberculose en Ile-de-France :**

La région recense 35 % du total des cas déclarés en France et la tuberculose reste un sujet de préoccupation. En effet, avec 15,8 cas de tuberculose maladie pour 100 000 habitants et par an alors que la moyenne nationale est de 8,2 cas pour 100 000 habitants – l'Ile-de-France fait partie des zones à plus forte incidence et la vaccination par le BCG y est fortement recommandé. La région est caractérisée par une forte représentation des populations les plus à risque de tuberculose : personnes originaires de pays où l'endémie tuberculeuse est importante, personnes en situation de précarité économique et sociale.

La vaccination par le BCG permet d'éviter les formes graves de tuberculose chez l'enfant, en particulier les méningites tuberculeuses. Le vaccin apporte une protection de 75-80 % contre les formes graves de la maladie. Il protège contre 50-60 % des formes pulmonaires de tuberculose pendant une durée de l'ordre de 15 ans.

En 2009, 5 276 cas de tuberculose ont été déclarés en France, dont 1849 en Ile-de-France. La France est aujourd'hui considérée comme un pays à faible incidence de tuberculose avec cependant des incidences élevées dans certains groupes de population et dans certaines zones géographiques. La maladie touche principalement les personnes âgées, les populations en situation de précarité et les migrants en provenance de régions comme l'Afrique subsaharienne où la prévalence de la tuberculose est élevée. L'Ile-de-France et la Guyane déclarent un taux élevé de tuberculose comparé aux autres régions françaises.

L'obligation de vaccination par le BCG a été suspendue en juillet 2007 et remplacée par une recommandation de vaccination des enfants à risque de tuberculose<sup>1</sup>. La vaccination BCG doit être pratiquée le plus tôt possible chez les nourrissons à risque élevé de tuberculose (à la naissance ou au cours du premier mois de vie) et jusqu'à l'âge de 15 ans pour les enfants à risque élevé non encore vaccinés. Il s'agit principalement des enfants résidant en Ile-de-France ou en Guyane, des enfants nés dans un pays de forte endémie tuberculeuse (Afrique, Asie, Amérique Centrale et du Sud, Proche et Moyen-Orient, Russie et pays de l'ex-URSS), de tous les enfants dont un des parents est originaire d'un pays de forte endémie et de tout enfant devant séjourner au moins un mois dans un pays de forte endémie. De façon plus générale, tous les enfants dont la situation est jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux, notamment ceux vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou de conditions socio-économiques défavorables ou précaires, doivent être vaccinés par le BCG.

#### **La vaccination par le BCG des enfants en Ile-de-France :**

Les études menées par l'Institut de veille sanitaire suite au changement de la politique vaccinale, en juillet 2007, montrent que la couverture vaccinale des enfants pour lesquels la vaccination est **fortement recommandée** reste insuffisante.

Les données pour l'Ile-de-France sont meilleures que pour le reste de la France mais la couverture vaccinale n'est pas optimale. Pour les enfants suivis en milieu libéral, elle était de 68% dans la région en 2008 (48% hors IDF). Dans le secteur public de PMI, la couverture vaccinale BCG était satisfaisante en 2009 en IDF : 89,8% des enfants suivis (61,7% hors IDF).

*Le BCG est un des axes prioritaires d'action du Programme régional d'Ile-de-France des maladies à prévention vaccinale et du Programme régional de lutte antituberculeuse en Ile-de-France.*

---

<sup>1</sup> Décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007.